

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11JUILLET 2023

Excusés : C. BIELLMANN – **Secrétaire** : G. NGUYEN

En ouverture de séance, le maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la réunion 27 juin 2023
- Projet de Convention de mise à disposition d'un informaticien dans le cadre des services numériques mutualisés
- Projet de convention avec la SACPA
- Mobiliers salle des fêtes

Ces points sont ajoutés à l'ordre du jour.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023** : après lecture ce procès-verbal est approuvé.

- **Bail petite épicerie** : Le maire demande au conseil la possibilité de solliciter Maître DETRIEUX, notaire, afin de nous aider à rédiger le bail commercial de la petite épicerie en vue de son renouvellement. Maître DETRIEUX est officier public, elle est chargée d'authentifier les actes, elle a un rôle de conservation et un rôle de conseil juridique. Le montant de cette prestation s'élève à 675 €. Le conseil donne son accord.

- **Projet de Convention de mise à disposition d'un informaticien dans le cadre des services numériques mutualisés** :

La Communauté de Communes adhère par convention à l'offre de services numériques mutualisés proposée par le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Ainsi la Communauté de communes permet aux communes d'accéder à l'offre de services mutualisés par convention tripartite, et en particulier au service d'un informaticien mutualisé proposé par Gironde numérique. Cette prestation est facturée 125€00 par poste et par an. Le conseil valide ce projet intercommunal pour un poste, 1 abstention et 9 pour.

- **Projet de convention intercommunal avec la SACPA** :

Suite à la réunion en bureau des maires du 6 juillet 2023, portant présentation d'un contrat de fourrière global, le maire expose le souhait de la CDC à souscrire un contrat global intercommunal :

Le président Francis ZAGHET souhaite connaître la position de l'ensemble des communes sur ce dispositif ainsi que notre choix d'opter pour une prestation globale. (Sans engagement à ce stade)

Le maire expose le coût d'adhésion à ce service et rappelle le fonctionnement. Au vu du bon fonctionnement du système actuel le conseil émet un avis défavorable à cette consultation en vue d'une mutualisation.

- **Mobilier salle des fêtes**

Florence Rousset présente les différentes options ainsi que les tarifs pour le renouvellement du mobilier de la salle des fêtes,

- 25 grandes tables + 2 chariots
- 13 Petites tables + 1 chariot
- 216 Chaises +1 chariot

Pour un montant total 12609.00 € TTC, ces investissements sont couverts en partie par le FDAEC.

Le conseil réfléchit sur l'avenir du mobilier actuel (en conserver une partie en cas de prêt à des habitants, associations ou collectivités ou faire un don aux communes voisines voire même un mix des deux ...)

D'autre part un devis de peinture (huissierie intérieure et mur) va être demandé afin de terminer les travaux entrepris dans cet espace de rencontre.

La séance est levée à 21h16.